

## Une durée de vie plus longue est aussi un risque qu'il est possible d'assurer

Au cours de la prochaine décennie, la Suisse comptera quelque 1,3 million de nouveaux retraités. Pour ces personnes, la question du financement de la retraite se pose dès à présent. Quelles sont les possibilités qui s'offrent à elles?

En votant, il y a un peu plus de 20 ans, l'obligation légale d'affiliation à la prévoyance professionnelle, le peuple suisse a donné le feu vert à la création du deuxième pilier de notre système de prévoyance vieillesse, à côté de l'AVS. Ainsi, lorsqu'il part à la retraite, tout assuré a droit au capital d'épargne qu'il a accumulé pendant sa vie professionnelle sur son compte de vieillesse individuel. Généralement, ce capital est converti en rente viagère.

Cependant, nombreux sont les assurés qui préfèrent percevoir leur avoir d'épargne de 2e pilier sous forme de capital. La question qui se pose alors est de savoir comment se constituer une pension de retraite optimale au moyen de sa fortune personnelle. Si les ressources financières doivent suffire pour générer une rente à vie, sur combien d'années faut-il garantir cette rente? Autrement dit, quelle épaisseur doit avoir le bas de laine?

Les statistiques sont une aide précieuse pour tenter de résoudre cette épineuse question. En Suisse, la mortalité fait l'objet d'études statistiques depuis plus de 120 ans, et les données collectées nous permettent d'estimer l'espérance de vie d'une personne âgée actuellement de 65 ans.

Pour ce faire, nous nous basons sur un effectif modèle de 50 000 hommes âgés de 65 ans et nous déterminons l'année de décès à l'aide de deux tables de mortalité. La première, appelée CFA 2000, est établie d'après les statistiques de la Caisse fédérale d'assurance. C'est celle qu'utilisent de nombreuses caisses de pension indépendantes. Les assureurs vie, en revanche, en vie collective, utilisent pour le calcul des rentes viagères une table de mortalité dite GRM/F 95. Une simulation de l'espérance de vie de ces personnes est présentée sur le graphique ci-dessus: la courbe foncée représente les valeurs obtenues au moyen de la table CFA 2000, la courbe de couleur claire, celles calculées au moyen de la table GRM/F 95. Le modèle montre que 80% des personnes vivront au moins jusqu'à l'âge de 75 ans, l'âge moyen au moment du décès se situant entre 82 et 85 ans. Il est intéressant de constater qu'une personne sur cinq atteint même l'âge respectable de 94 ans. On peut donc affirmer que la date du décès se situe dans une fourchette d'une bonne vingtaine d'années. Considérant qu'un homme de 65 ans peut espérer vivre encore dix, vingt-cinq, voire trente ans, chacun d'entre nous devrait étudier le plus tôt possible la question du financement de sa retraite.

Pour établir un calcul concret du financement de la prévoyance vieillesse, il faut d'abord supposer l'espérance de vie moyenne au-delà de 65 ans, par exemple, 19 ans. Supposons ensuite qu'une stratégie prudente d'investissement permette d'obtenir un rendement de 3,5% jusqu'au décès, à l'âge de 84 ans. Dans l'hypothèse où la fortune privée au moment de la retraite s'élève à environ 425 000 francs, on pourra financer une annuité de 30 000 francs perçue sur le capital investi. Cependant, si la rente doit être servie jusqu'à l'âge de 94 ans, soit dix années de plus, il faudrait, d'emblée, viser un rendement moyen de 6,2%. Or, sachant que les obligations à 30 ans de la Confédération rapportent actuellement 2,67% (état janvier 2007), on comprend que réaliser pareil rendement au moyen de produits bancaires ne va pas de soi.

Dans ces conditions, la question à se poser est plutôt «Même si je le voulais, pourrais-je assumer ce risque seul?» A cette question, les assureurs privés peuvent apporter une réponse, en proposant à leurs clients de se grouper en communauté solidaire à laquelle le risque de survie est transféré, moyennant un montant défini à l'avance. Ce montant est financé par la conversion de l'avoir disponible sur le compte de vieillesse individuel en rente viagère, comme expliqué ci-dessus. En outre, si les besoins du client en matière de prévoyance vont au-delà des possibilités du 2e pilier, l'assureur privé peut lui proposer une vaste gamme d'assurances de rente privée calculées selon une méthode similaire.

\* Mathématicien diplômé et actuaire ASA. Il dirige la section Product Management Vie Collective d'Allianz Suisse Vie .

*Eric Flückiger\**

© Le Temps, 2007.